



Les aides à la vie quotidienne pour les personnes en situation de handicap, autonomes ou en fauteuil comprenant :

La présence d'au moins une infirmière diplômée le jour et d'aides-soignantes 24/7, l'aide à la toilette, l'aide aux repas, l'aide à la prise de médicaments, l'accompagnement aux WC, les protections, la mise à disposition et l'utilisation de lits médicalisés, de lève-personnes, de verticalisateur, chaises de douche, etc.